

Vincent Regnault, Avocat Conseiller juridique principal Affaires réglementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3102 Télécopieur : (514) 598-3839 Courriel :vregnault@gazmetro.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Le 18 août 2011

Me Véronique Dubois Secrétaire **RÉGIE DE L'ÉNERGIE** Tour de la bourse 800, Place Victoria - bureau 255 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz

Métro à compter du 1er octobre 2011

Notre dossier : 312-00458 Dossier Régie : R-3752-2011

Chère consœur,

En prévision de l'audience qui débutera le 7 septembre prochain, Gaz Métro souhaite demander la reconnaissance des Drs. Roger A. Morin et Larry Kennedy à titre d'expert. À cette fin, vous trouverez ci-dessous les informations requises, le cas échéant, par l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

1. Dr Roger A. Morin

Les coordonnées du Dr Morin sont : 9 Avenue King

Jekyll Island, Georgie, 31527

Le Dr Morin a été mandaté afin d'émettre son opinion principalement sur les questions relatives au taux de rendement raisonnable applicable à Gaz Métro, sur sa structure en capital appropriée considérant son risque d'affaires de même que sur la formule d'ajustement automatique du taux de rendement. L'ensemble des opinions, conclusions et recommandations du Dr Morin a été déposée sous la cote la vie en bleu

Gaz Métro-7, Document 12, ainsi qu'aux réponses formulées dans le cadre des demandes de renseignements, soit les pièces Gaz Métro-7, Documents 12.1 à 12.8. Gaz Métro souhaiterait que la Régie reconnaisse le Dr Morin à titre d'expert à l'égard des questions mentionnées ci-dessus. À cette fin, la Régie trouvera ci-joint le *curriculum vitae* du Dr Morin qui décrit l'ensemble de ses compétences justifiant sa qualification à titre d'expert.

2. Dr Larry Kennedy

Les coordonnées du Dr Kennedy sont : GANNETT FLEMING, INC.

200 Rivercrest Drive S.E.

Suite 277

Calgary, Alberta T2C 2X5

Le Dr Kennedy a été mandaté afin qu'il émette son opinion sur les taux d'amortissement applicables aux actifs de distribution, de stockage et de transmission de Gaz Métro. L'ensemble des opinions, conclusions et recommandations du Dr Kennedy a été déposée sous la cote Gaz Métro-6, Document 8, ainsi qu'aux réponses formulées dans le cadre des demandes de renseignements, soit les pièces Gaz Métro-6, Document 8.3 (question 24.1), Gaz Métro 6, Document 8.4 (question 25.1), Gaz Métro-6, Document 8.6 (question 27.2), Gaz Métro-6, Documents 8.8 et 8.9, Gaz Métro 6, Document 8.12 (questions 4.1 et 4.3). Gaz Métro souhaiterait que la Régie reconnaisse le Dr Kennedy à titre d'expert à l'égard des taux d'amortissement applicables aux actifs de distribution, de stockage et de transmission de Gaz Métro. À cette fin, la Régie trouvera ci-joint le *curriculum vitae* du Dr Kennedy qui décrit l'ensemble de ses compétences justifiant sa qualification à titre d'expert.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Vincent Regnault

VR/mb

C.c.: Me Éric Dunberry – Norton Rose OR